



Agence de : GROUPAMA  
 CENTRE-ATLANTIQUE  
 AGENCE NIORT MENDES FRANCE  
 RUE GUTENBERG  
 79000 NIORT  
 Tél : 05 49 05 30 70 (coût d'un appel local)

SARL IMIPIERRE  
 7 RUE DE LA CROIX MARTINEAU  
 79160 BECELEUF

**Vos références**

N° client / identifiant internet : 41201848  
 N° souscripteur : 05320199P  
 N° contrat : 0007

**ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE  
 POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE**

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME

GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE

Atteste que SARL IMIPIERRE - n° SIRET : 79177227000017 - 7 RUE DE LA CROIX MARTINEAU 79160 BECELEUF est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat CONSTRUIRE N° 053201990007 à effet du **15/09/2018**.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L 243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

- pour les réclamations formulées entre le **01/01/2019** et le **31/12/2019**,
- pour les activités professionnelles mentionnées ci-après :

GARANTIES	
RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE	
<b>METIER PEINTRE</b>	
- Peinture	

Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- menuiserie,
- revêtements faïence,



\*GCA4000001CTSI053201990007\*  
 053201990007  
 10/11/2018  
 13.11.2018  
 PRCDE1-01

6  
 6/ 28  
 779634 12497 350

Numéro souscripteur : 05320199P

- nettoyage, sablage, grenaillage,
- isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.

Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.

**Au-delà de ce métier vous déclarez réaliser la ou les activité(s) de :**

**CALFEUTREMENT, PROTECTION, IMPERMEABILITE ET ETANCHEITE DES FACADES**

- Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades :
- Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4.
- Cette activité comprend les travaux de :
  - étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
  - calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
  - d'isolation thermique par l'extérieur.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

- aux chantiers dont le coût global unitaire HT de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
<b>RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE</b>	
	Coût total de la construction sans pouvoir excéder 1.500.000 € par sinistre
<b>DOMMAGES IMMATERIELS CONSECUTIFS</b>	
	20% du coût total de la construction sans pouvoir excéder 76.500 € par sinistre

\*GCA4000001CTSI053201990007\* 053201990007 10/11/2018 13.11.2018 PRCDE1-03





Numéro souscripteur : 05320199P

La présente attestation ne peut engager Groupama en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

La présente attestation comprend 3 page(s).

Fait à NIORT, le 10 novembre 2018

Pour la Caisse Locale, par délégation :  
le Directeur Général de la Caisse Régionale,



\*GCA4000001CTSI053201990007\*

053201990007

10/11/2018

PRCDE4-03 13.11.2018



6

7 / 28

779634 12499 350